

23 mars 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EIFFAGE

(Eurolist)

Par courrier du 22 mars 2006, reçu le jour même, la société Fibelpar¹ (12, rue de la Blanche Borne– B-6280 Loverval (Gerpennes), Belgique), a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 15 mars 2006, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EIFFAGE et détenir à titre individuel, 2 749 805 actions EIFFAGE représentant autant de droits de vote, soit 6,13% du capital et 6,36% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'acquisitions d'actions réalisées sur le marché et hors marché.

La société Frère-Bourgeois détient, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Fibelpar qu'elle contrôle, 2 774 805 actions EIFFAGE représentant autant de droits de vote, soit 6,19% du capital et 6,42% des droits de vote de cette société, répartis de la façon, suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Frère-Bouregois	25 000	0,06	25 000	0,06
Fibelpar	2 749 805	6,13	2 749 805	6,36
Total	2 774 805	6,19	2 774 805	6,42

¹ La société Fibelpar SA est contrôlée par la société CNP SA, elle-même contrôlée directement et indirectement par la société Frère-Bourgeois SA (famille Frère).

² Sur la base d'un capital composé de 44 825 544 actions représentant 43 245 441 droits de vote.